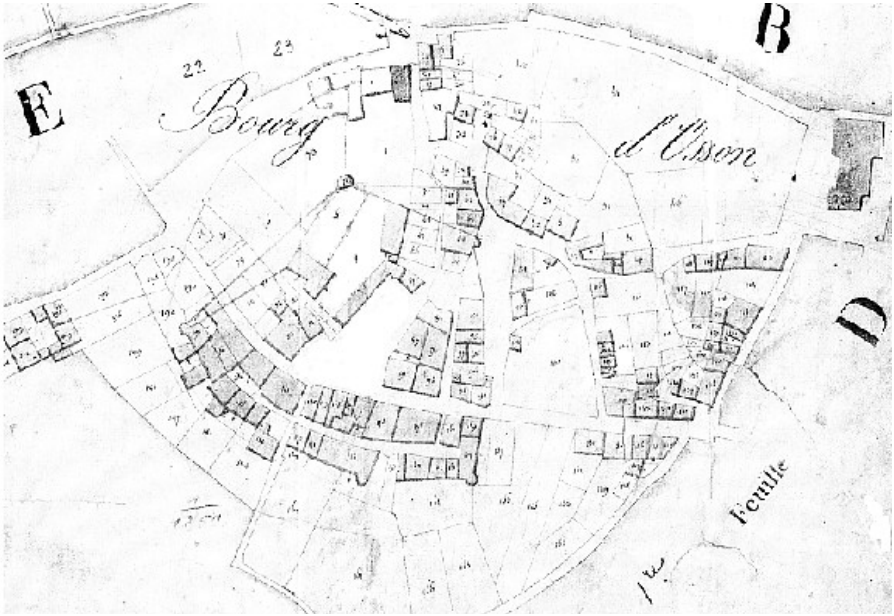


# *Les carnets*



## *d'Usson*

N°3

**Histoire et Patrimoine  
Association Trait d'Union**

## *Sommaire*

<i>1914: Usson dans la grande guerre</i>	<i>page 3</i>
<i>L' eau miraculeuse</i>	<i>page 14</i>
<i>Une énigme toponymique: le Regardier</i>	<i>page 15</i>
<i>Le Prieuré Saint-Symphorien d' Usson</i>	<i>page 23</i>

# **1914 :**

## **USSON DANS LA GRANDE GUERRE**

Depuis plusieurs mois, des rumeurs alarmantes suscitent l'inquiétude au sein de la population : les grandes puissances européennes et l'Allemagne en particulier se livrent à une course effrénée aux armements. L'annexion, par cette dernière, de l'Alsace-Lorraine , conséquence de la défaite française lors de la guerre de 1870, est bien présente dans les esprits et nourrit comme un sentiment diffus de revanche. Les informations officielles sont rares : le journal hebdomadaire le « Montbrisonnais » lui-même mal informé se résume fréquemment à une seule feuille et rares sont les Ussonais qui le parcourent. Le 27 juillet, un télégramme officiel rappelle les soldats permissionnaires. C'est donc dans cette ambiance déprimante que le lundi 3 août 1914 l'Allemagne déclare la guerre à la France. Le sort en est jeté et dès lors, notre pays entre dans le plus gigantesque conflit de l'histoire. Comment se présente à ce moment-là notre village ?

### **Population et environnement**

Monsieur Valentin est maire de la commune et sera réélu le 19 décembre 1919. Usson la rurale compte 2.878 habitants en 1911, date du dernier recensement. Le bourg regroupe un millier de personnes que l'on appelle population agglomérée, et les hameaux et écarts 1878 : population éparse, soit un peu moins du double. 980 femmes ou filles fabriquent la dentelle pour 2 francs par jour. Une demi-douzaine d'étrangers vivent ici. La population s'active aux

travaux des champs qui s'effectuent en totalité manuellement : aucun tracteur, aucune faucheuse, aucune moissonneuse ; on se déplace à pied, sauf quelques rares privilégiés qui disposent d'un cheval, aucune voiture automobile ne sillonne les chemins : la première fera son apparition après la fin de la guerre. Les porcs, les chèvres circulent librement dans les rues et les ruelles du village où l'on remarque plusieurs fermes. Quelques villégiateurs stéphanois viennent passer les mois d'été à Usson : des précurseurs, ce sont les premiers touristes ou estivants. La voie ferrée relie depuis un peu moins de 20 ans la localité au chef-lieu du département et au chef-lieu de canton : St Bonnet le Château.

### **Vie quotidienne**

Bien que l'on voyage peu, le train à vapeur connaît un succès certain et les convois de marchandises acheminent vers les mines de charbon stéphanoises les « buttes » qui serviront à étayer les galeries et quelques productions agricoles telles les pommes de terre. Les soldats mobilisés prennent le train pour rejoindre leurs unités ou régiments. On ignore ce que sont les vacances et les écoliers, aux cheveux coupés ras, participent aux travaux des champs et à la garde des troupeaux. Les ménagères vont chercher l'eau au puits et les maisons ne disposent pas encore de l'électricité, même dans le bourg. La mobilisation des boulangers, des meuniers et des artisans préoccupe les autorités municipales chargées de pourvoir à la nourriture de leurs administrés et de veiller à l'entretien des demeures dont le confort reste pour le moins sommaire. Pas de récepteurs de radiodiffusion, les nouvelles, les rumeurs circulent grâce au « bouche à oreille ».

### **Un ciel capricieux**

Quel temps fait-il en ce mois d'août 1914, habituellement le plus agréable de l'année ? Le temps s'avère exécrable et semble se mettre au diapason des tristes événements qui se succèdent. Un froid inhabituel et la pluie gênent considérablement

les gros travaux d'été, les retardent et compromettent la quantité et la qualité des récoltes : comment faire sécher le foin et les gerbes de seigle alors qu'il pleut sans cesse et que la chaleur fait défaut ? Comment fera-t-on le pain demain si la récolte de grain se révèle insuffisante et de mauvaise qualité ? La fenaison, la moisson et les battages traînent en longueur et se déroulent à contretemps.

Lorsque, au tout début août, le 1<sup>er</sup>, l'ordre de mobilisation générale est proclamé, le moral de la population est assurément atteint malgré la propagande des autorités. On apprend bientôt le décès de Equy Paul Marius intervenu le 9 du même mois. L'infortuné soldat s'approprie le triste privilège d'inaugurer la trop longue liste des Ussonais victimes de la Grande Guerre. La majeure partie de la récolte reste sur pied dans les champs en raison des intempéries. Les jeunes soldats appelés sur le front pour combattre ne sont plus là pour travailler. Ce sont les conscrits, âgés de 20 ans, qui partent les premiers : classe 1914 et toutes les classes, en remontant, seront appelées jusqu'à la 1887. Les soldats de ces deux dernières, âgés de 46 et 47 ans se verront en majorité incorporés dans le courant de 1916 et affectés en qualité de réservistes territoriaux, hors des théâtres d'opérations. Parmi eux, les agriculteurs seront démobilisés dans le courant de 1917, et rendus à la vie civile, renforceront la main-d'œuvre souvent insuffisante.

### **La garde civile**

Dès la proclamation de l'ordre de mobilisation générale, une police auxiliaire communale composée de gardes civils est constituée. Elle est formée de 4 ou 5 volontaires valides et dégagés de toutes obligations militaires et placée sous l'autorité d'un responsable. Légèrement armée, son rôle principal est le maintien de l'ordre, le contrôle des individus qui circulent, la surveillance des ponts et de la ligne de chemin de fer, des voies de circulation et de la campagne en général. Le responsable des gardes civils d'Usson informera le commissaire de police de St Bonnet le Château dont il dépend que depuis le premier jour de mobilisation, les habitants, de prime à bord affolés, ont retrouvé leur calme et que la commune est

tranquille, affirmation peut-être plus psychologique que réelle. Les cafés et les auberges se sont peu à peu vidés sauf les jeudis, jours de marché et le dimanche matin. Les Ussonais, par la force des choses, s'installent dans la guerre, cette guerre qui devrait être courte, leur a-t-on assuré et qui finalement va durer quatre ans.

### **Difficultés propres à l'époque**

La commission dite de « ravitaillement » d'Usson est créée au début des hostilités. Son rôle consiste à fixer la nature et la répartition des denrées et marchandises à livrer et son centre de ravitaillement, pourtant situé dans une zone d'élevage, n'aurait fourni que deux bovins durant toute la guerre. Il est probable que le paysan n'a pas dû faire preuve de la meilleure bonne volonté possible et offrir spontanément une unité de son maigre cheptel aux services de ravitaillement qui, de toute manière, la lui auraient payée en dessous du cours normal du marché. Il faut aussi convenir que les intempéries des années 1914-1918 s'ajoutant à la rareté de la main d'œuvre ont provoqué une baisse importante du rendement des céréales et de la pomme de terre.

Pour cause de réquisition, le nombre de chevaux de plus de trois ans a baissé de 20% et cette diminution se répercute logiquement sur l'organisation des transports qui handicape passablement la vie quotidienne et la livraison des produits réquisitionnés. Le retour des maréchaux-ferrants devant leurs forges est impatientement attendu car les bœufs et les vaches, les chevaux non réquisitionnés doivent être régulièrement ferrés et les outils, même rudimentaires, ont besoin d'entretien : les socs d'araire et de charrue s'usent et doivent être rechargés, façonnés, « appointés » dans le langage populaire. Les roues de char et de véhicules hippomobiles se détériorent aussi et demandent à être renouvelées. Tous ces travaux sont œuvre de spécialistes : forgerons ou maréchaux et l'on déplore leur absence. Dès le début de 1915, le reboisement planifié des terrains disponibles est suspendu au profit de travaux plus urgents.

## Quelques problèmes de bras...

En vue de pallier le déficit de main-d'œuvre agricole, en novembre 1917, deux cents soldats russes arrivent à Montbrison. Quelques ouvriers italiens ou espagnols appelés à la rescousse ne seront pas d'un grand secours. Des prisonniers de guerre alsaciens-lorrains, stationnés à St Rambert sur Loire sont utilisés par les maraîchers des environs. Il est vraisemblable que de tous ces renforts potentiels, peu arriveront à Usson. Quant aux permissions agricoles, elles ne tombent pas nécessairement au moment opportun et leur durée est limitée. Le malheureux fantassin en brodequins foulera la boue des tranchées, plutôt qu'en sabots, sa chère terre nourricière du Haut Forez.

Si le manque de bras avait débuté bien avant le départ des soldats au front, la guerre n'a pu qu'aggraver la pénurie de main-d'œuvre même si dans notre montagne ussonaise se trouvent majoritairement de petites exploitations desservies par des bras familiaux. Ces modestes fermes se sont peut-être mieux tirées d'affaire que les grands domaines de la plaine malgré le machinisme plus développé. Ici, l'entraide n'est pas restée un vain mot car la dureté de la vie et du climat a forgé depuis longtemps des caractères naturellement enclins à la solidarité. Ce même esprit de solidarité se manifesterà d'ailleurs à nouveau durant la guerre de 1940.

Pendant les longues et dures journées de la fenaison, de la moisson et de la récolte des pommes de terre, les femmes et les vieillards fournissent des efforts maximums qui ne peuvent qu'être exceptionnels. En 1917, la Direction Départementale de l'agriculture de la Loire déclare : « On ne louera jamais assez nos populations campagnardes pour leur énergie et leur âpreté au travail ».

Cependant, la vaillance et le courage ont des limites. Si pendant les premières années du conflit l'état des cultures reste correct, à compter de 1917 la situation se dégrade et une certaine lassitude s'empare de nos compatriotes. Certaines parcelles sont abandonnées, le chiendent envahit d'autres et les surfaces laissées en friche augmentent. Le rendement des récoltes s'en ressent sensiblement. Il est vrai que la main-d'œuvre agricole coûte de plus

en plus cher : le salaire journalier passe de 4 francs environ en 1914 à 5francs 50 en été 1915 et à 6 francs 50 l'année suivante. Toutefois, dans notre montagne ussonaise, les exploitations restent d'importance modeste et c'est presque, nous l'avons vu, une main d'œuvre exclusivement familiale qui les met en valeur. Donc, à l'inverse de ce qui s'est passé dans les grandes exploitations de la plaine de la Loire, l'escalade des salaires n'a pas constitué, ici, un handicap insurmontable.

### **Evolution de la façon de travailler ?**

Quelle a été pendant ces années de guerre l'évolution technique des méthodes de travail de la terre ? En 1919, on ne constate, à Usson, aucune amélioration du matériel utilisé par rapport à 1914. Comme cinq ans auparavant, on ne laboure, avec une paire de bœufs, du lever au coucher de soleil, qu'un hectare de terre en 3 jours. Les tracteurs, les faucheuses, les faneuses, les moissonneuses restent l'apanage des grandes propriétés de la plaine. On retourne chez nous le sol avec l'araire, la charrue, parfois la pioche ou la houe, on coupe l'herbe avec la faux, on moissonne les céréales à la faucille ou à la faux équipée d'un rateau, l'arrachage des pommes de terre se fait à la pioche et le ramassage à la main. Tout ceci comme au début de la guerre. Le charroi s'effectue avec le tombereau aux roues cerclées de fer par le charron et tiré par des vaches, beaucoup plus rarement par des bœufs ou un cheval. Le nombre de paires de bœufs devait être très faible sur la commune. Et une vache en plus de son travail donne son lait, et un veau par an environ...

### **Quel état d'esprit ?**

S'agissant de la population, comment a-t-elle surmonté le traumatisme auquel elle s'est trouvée confrontée ? Car aucune famille, aucun foyer n'a pu sortir indemne de ces années de malheur. Un père, un frère, un fiancé, un ami, chacun a perdu à jamais un être cher ou l'a vu revenir blessé, handicapé ou invalide.



Dès août 1914, les registres d'état-civil ont fait état de transcriptions <sup>1</sup> de décès : cinq la première année, huit en 1915, dix huit l'année suivante, quinze en 1917, quatorze en 1918, onze en 1919 , douze en 1920, car après l'armistice, le lugubre décompte s'est poursuivi : prisonniers, disparus, soldats dont les graves blessures ont entraîné le décès ultérieurement ont allongé la liste des victimes. Le nombre des mariages, de dix huit en 1913, s'est effondré à dix en 1918 pour s'élever enfin à cinquante et un en 1919 et trente sept en 1920. Il semble qu'un seul fut enregistré en 1915 et un également en 1916. Le nombre des naissances a décrit une courbe de même nature avec cinquante six mentions en 1913 et soixante en 1920 en passant par un minimum de dix sept en 1916. Faut-il s'en étonner ?

N'oublions pas qu'en 1918, la grippe espagnole causera à son tour des ravages qui jetteront tous les Ussonais dans le désarroi, notamment pendant les mois d'octobre et de novembre. En raison de son relatif isolement et de l'absence de voies de communication très fréquentées notre commune sera relativement épargnée par rapport à d'autres localités environnantes

Le recensement de 1911 dénombrait 2878 habitants et le suivant, en 1921, 2507. Ces derniers occupaient 645 maisons et formaient 723 ménages. La courbe décroissante de la population amorcée à partir de 1830, s'est donc poursuivie et les pertes dues à la guerre y ont contribué. Mais beaucoup d'autres facteurs, plus ou moins importants, sont intervenus durant la décade considérée et les chiffres bruts indiqués ne font que souligner une tendance presque séculaire et qui va se poursuivre durant tout le XX<sup>e</sup> siècle. Sur le plan purement comptable, si l'on faisait abstraction des 133 décès dus à la guerre, on ne modifierait pas cette tendance de la courbe générée essentiellement par l'exode rural.

---

<sup>1</sup> Effectuer la transcription d'un décès consiste à recopier sur le registre communal des décès la mention de la mort d'une personne née sur la commune, mais décédée hors de cette dernière. La plupart des soldats morts sur le champ de bataille ou dans un hôpital de l'arrière font l'objet d'une transcription de décès.

## Evolution de structures

Les conséquences de la guerre ont-elles modifié les structures fondamentales de notre agriculture de montagne ? Les familles nombreuses des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles avaient, par le jeu des partages, conduit à une division déraisonnable, à l'émiettement des parcelles de propriété. Il semble que l'après-conflit ait quelque peu enrayé cette tendance à la parcellisation. Les petits domaines entre 5 et 10 hectares ont progressé au détriment des très grands où le faire-valoir direct devient de plus en plus difficile. Dans notre région, ces petites entités, de loin les plus nombreuses se vendent en 1918 environ 1850 francs l'hectare, et en 1920, jusqu'à 2780 francs. Vers 1930, le prix de la terre, en Forez, a triplé par rapport au prix d'avant guerre. La valeur locative a moins progressé : elle a peut-être simplement doublé.

Un syndicat forézien de culture mécanique se constitue en septembre 1917 et dispose bientôt d'une douzaine de tracteurs, de charrues multisocs et de moissonneuses. Mais ce matériel est cantonné à Feurs et ne fera pas le bonheur de nos paysans ussonais. Là-bas, c'est la plaine, bien loin encore de chez nous pour ce début de vingtième siècle. A 30 km de distance, les méthodes de culture sont totalement différentes à l'image de la géomorphologie des terroirs. A Feurs, le soleil darde ses rayons sur une terre d'alluvions fertiles, à Usson, où les hivers sont longs, sur un sol plutôt ingrat, acide, où les premiers apports d'engrais n'apparaîtront guère avant 1940. Pour le seigle, le rendement moyen de sept pour un semble acceptable.

Au terme des années vingt, le canton de St Bonnet est équipé de plus de 500 faucheuses et d'une moissonneuse lieuse, mais d'aucun tracteur. A Usson, le premier foulera la terre de chez nous après la guerre de 1939 provoquant un mouvement de curiosité et d'intérêt et comme une révolution pacifique parmi les agriculteurs. La mécanique agricole fait sa première apparition, mais près de trente ans après son arrivée dans la plaine du Forez.

Le premier véhicule automobile sera acquis par un habitant du bourg vers 1919..

La coopérative de mise en culture des terres délaissées du Forez, créée début 1918 remet en état des terres en friche et commercialise les produits agricoles. Mais les parcelles sont trop dispersées, le matériel importé de mauvaise qualité et bientôt la tentative échoue. On ne dispose pas de bons conducteurs, de bons mécaniciens ; le carburant coûte cher. Le Tribunal civil de Montbrison prononce bientôt la dissolution de la coopérative dont le passif dépasse les trois millions de francs.

L'état sanitaire des troupeaux laisse encore beaucoup à désirer : brucellose et tuberculose bovines déciment parfois les cheptels. Les vétérinaires sont rares et peu sollicités ; les consulter n'est pas encore entré dans les mœurs et ...coûte cher. On appelle plus volontiers le guérisseur ou le rebouteux. Le remembrement est inconnu. Près d'un siècle plus tard, prôné par la D.D.A., il est controversé et suscite dans certains cas de violentes réactions. On constate seulement des arrangements bilatéraux privés, librement consentis, mais rares.

Le propriétaire rentier disparaît après la guerre. Plus tard, il sera remplacé par le salarié retraité, mais point encore par l'agriculteur retraité qui, lui, apparaîtra seulement à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. La formation des jeunes paysans débute timidement dans les écoles primaires et sous l'égide des organisations agricoles qui se mettent en place. Des diplômes vont être créés qui sanctionneront cette formation. Des journaux corporatifs commencent à paraître, l'agriculture tente de s'organiser dans les monts du Forez.

### **Evolution des mentalités**

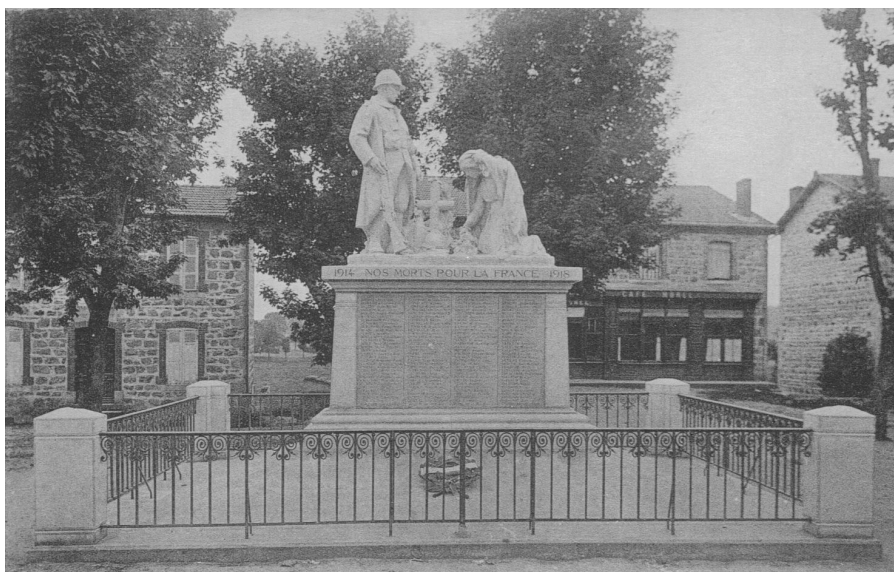
L'esprit de solidarité né dans les tranchées, sous le feu meurtrier de l'ennemi, n'a pas peu contribué à atténuer l'individualisme atavique qui caractérise la population paysanne locale. Les poilus, revenus dans leur milieu naturel, sont restés imprégnés de l'esprit d'entraide acquis au front. Le mouvement mutualiste et syndical a trouvé chez eux un terreau plus favorable à son développement. Néanmoins, la région ussonaise s'est d'abord

montrée prudente vis à vis de ces nouveaux concepts sociaux. C'est peu avant 1930 qu'elle a connu son premier syndicat agricole et sa première mutuelle, affiliée à l'Union du Sud Est. La lutte syndicale ouvrière et les conflits sociaux n'ont guère effleuré la main d'œuvre locale qui compte peu de salariés. En 1919, une grève d'ouvrières du tissage et de serruriers a affecté la ville de St Bonnet, mais sans impact sur Usson.

La guerre terminée, la Fédération des Anciens poilus de la Loire regroupe les associations communales d'anciens combattants et le journal local « Le Poilu » constitue leur trait d'union et entretient le souvenir et le culte des morts, relatant les cérémonies d'inauguration. Mais bientôt, les survivants croient ressentir autour d'eux la montée de l'oubli et constater avec amertume que leurs sacrifices et leur victoire n'intéressent plus personne. Le paysan combattant du Haut Forez, endurci par la pénibilité de son existence réservera aux retrouvailles du banquet annuel, dans une chaude fraternité, l'occasion de parler « entre poilus » de leur guerre. On doit néanmoins constater que près d'un siècle plus tard, fort heureusement, les tout derniers héros de 14-18 emportent avec eux l'hommage unanime et la reconnaissance de tout un peuple. Les leçons d'histoire de l'école, l'influence et la puissance des moyens de communication, la diffusion d'innombrables ouvrages sur le sujet ne sont point étrangers à la culture et à la survie du devoir de mémoire.

Depuis la Grande Guerre – qui devait être la dernière – d'autres ont éclaté et fauché aveuglément de trop nombreuses vies. Les listes des monuments aux morts se sont allongées, mais la commémoration célèbre désormais les victimes de toutes les guerres et les « poilus » de 14-18 ne sont point tombés dans l'oubli.

Le 15 avril 2007,  
Robert Jean Baptiste.



Le monument dédié aux morts de la Grande Guerre fut édifié en 1923, sur la place du Souvenir, jadis ancien cimetière communal, face au chevet de l' église. Il fut démoli en 1968. Un nouveau monument au style lapidaire, dépouillé à l' extrême a pris place sur le jardin public, face à l' écomusée. Aucun nom n' y figure, seules quelques feuilles de palme et un casque le décorent.

## Pour faire l'eau miraculeuse

2-onces deauë de Muglose

2-onces deauë de Vouroche

2-onces deauë de Scorsonnaire

2-onces deauë de Ebardon beru

1-once deauë de fleur D'orange

6-onces d'espru de Vin

4-onces de succe fin

2-onces deauë rose, Ceux qui auront des vapeurs retrancheront leauë rose, Et mettront la même quantité deauë de melle;

On prend lesd. eauës que l'on mesle Ensemble avec le succe, que l'on met sur la cendre chaude, et quand cela est fondu, on mesle le tout ensemble avec l'espru de Vin dans deux bouteilles,

Cette eauë est bonne pour toutes sortes de fièvre. Et on fait au commencement de l'accès trois ou quatre cuillerées de quatre d'heure en quatre d'heure, se couvrant un peu plus qu'à l'ord<sup>re</sup>. Elle est bonne pour les vapeurs, les maux de poitrine, et perte de sang, les deuouemens et Indigestions.

## Une énigme toponymique : le Regardier

A la sortie du bourg d'Usson-en-Forez, le long de la route de Saint-Pal-en-Chalancon, se trouve une parcelle de terrain qui, d'après le cadastre napoléonien, se nomme : « le Regardier ». Faut-il chercher dans ce toponyme un lien avec le regard, la vue ? ou bien s'agit-il plutôt d'une déformation d'un autre mot qui, lui, pourrait avoir un sens, une origine compréhensible ?

La consultation, d'abord du cadastre, puis d'archives variées (ventes, testaments,..) va permettre de retrouver cette signification .

### Les informations données par le cadastre napoléonien

*Situation de la parcelle*                      Section B, n° 676                      Voir le plan

(en italique : les propriétaires des parcelles voisines en 1824)

#### *Ses propriétaires*

En 1824, cette parcelle de pré, dont la superficie est d'environ 1 arpent 29 perches<sup>1</sup>, appartient à un marchand d'Usson : André Blancheton.

Elle passe, en 1852, à Romain Brottier, quincaillier à Saint-Etienne, puis à André Brottier en 1895.

En 1899, une partie du terrain est utilisée pour élargir la voie publique, la superficie de la parcelle n'est plus, alors, que de 1 hectare 26 ares .

---

1 Le cadastre donne : 1arpent = 11cartonnées 630 pas , 1 cartonnée = 900 pas ,  
1 cartonnée = 8 ares 54 centiares

Ce pré, où il n'y a encore aucune construction, passe, en 1906, à la famille Peyrieux . Jusque-là, et depuis 1824, il a conservé son nom « le Regardier ».

### **Vers une première explication**

Le premier document qui va permettre d'avancer est une vente<sup>2</sup>, passée moins d'une dizaine d'années avant la création du cadastre, le 25 août 1816, par Jean-Baptiste Mouton, d'Usson, et, justement, à André Blancheton :

*« Comparait Me Jean-Baptiste Mouton, propriétaire demeurant au chef lieu de la commune d'Usson, lequel, volontairement, vend, purement et simplement, avec promesse de maintenir, garantir et faire jouir, à André Blancheton, propriétaire, marchand patenté n°4, habitant audit Usson, ici présent et acceptant, un pré, situé audit Usson, appelé le Ricardier, de la contenance d'environ soixante-seize ares quatre-vingt-six centiares ( ou neuf cartonnées ancienne mesure), joignant de matin pré de l'acquéreur, de midy pré de Mathieu Chouvellon, de nuit chemin public et de bize le pré de Mr de Gouy par sa femme, de Pierre Bravard aîné et de l'acquéreur, ... moyennant 6000 F».*

En comparant avec le plan cadastral, on s'aperçoit que le « Regardier » et le « Ricardier » appartiennent au même propriétaire et que les propriétaires des prés limitrophes sont, pour la plupart, les mêmes : au nord : de Gouys, Bravard, Blancheton, au sud : Chouvellon et à l'ouest la route de Saint-Pal . Par contre, à l'est, la parcelle achetée est bordée par un pré appartenant déjà à André Blancheton.

Quant aux superficies, elles diffèrent sensiblement : en 1816, c'est un peu moins de 77 ares, alors que le cadastre, en 1824, donne 1 arpent 29 perches ce qui fait environ 129 ares .

---

2 Archives départementales de la Loire : 5 E-VT 1150- 99 Me Noyaux notaire à Usson



Plan réalisé d'après le cadastre napoléonien

1 Chapelle N.D. de Chambric

4 Mathieu Chouvellon

7 Blancheton

2 Eglise

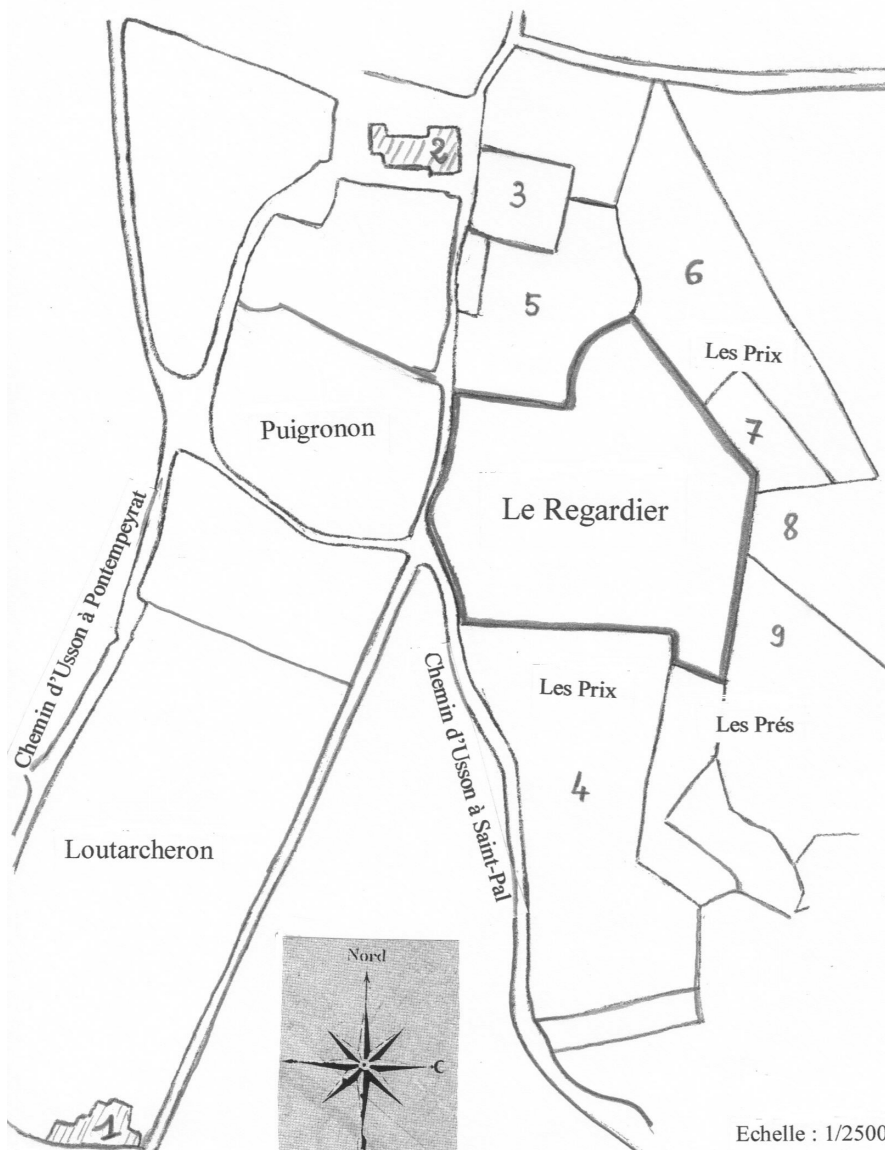
5 de Gouy

8 Durand

3 Cimetière en 1824

6 Bravard

9 Dance



Echelle : 1/2500

Il semblerait donc que la parcelle « le Regardier » soit la réunion de deux terrains : « le Ricardier » qui en fait environ les 3/5 , du côté ouest, en bordure de la route, et d'un pré, acquis par André Blancheton avant 1816.

Ainsi, le nom donné par le cadastre : « Regardier » paraît être une déformation de l'ancien nom : « Ricardier » : une double transformation se serait opérée : « i » devenu « e » et « c » devenu « g ».

Une explication pourrait être la suivante : au moment de la confection du cadastre, les propriétaires étaient amenés à donner, sans doute oralement, le nom de leur parcelle. Celui qui le transcrivait était un géomètre, pour la section B il s'agissait de Mr Caillot, qui était peut-être étranger à la commune et ne connaissait pas forcément tous les noms de lieux d'Usson. Aussi écrivait-il le mot comme il l'avait entendu prononcer par le propriétaire. Sachant qu'il y a quelques dizaines d'années seulement, on entendait dire « Glaude » à la place de « Claude » et qu'au XIXème siècle, le notaire d'Usson lui-même, écrivait parfois « Glaude » ou « Glaudine » sous la dictée de son client, on comprend que « Ricardier » ait pu être prononcé « Rigardier ». Le géomètre a écrit « Regardier », mot qui pouvait évoquer pour lui un mot connu.

Tout ceci permet donc d'éliminer l'hypothèse d'un lien avec le mot « regard », mais alors, que signifie « Ricardier » ?

### **Recherche de ce toponyme dans des documents antérieurs**

On le retrouve, une cinquantaine d'années auparavant, sous une forme légèrement différente, à l'occasion d'une vente<sup>3</sup>, passée le 17-04-1771 par Me Antoine Imbert, sieur de la Varenne, demeurant à Saint-Pal, à Mathieu Vérot, Me maréchal de la Chapelle, paroisse d'Usson : cette vente concerne une partie de la terre appelée « Louche de Bony », située au lieu d'Usson, près de Notre-Dame de

---

3 Archives départementales de la Loire : 5 E-VT 1150- 30 Me Sigean notaire à Usson

Chambriac et bordée «... de midi par le chemin de Notre-Dame au Chandieu, ....., de nuit par le chemin du communal de Notre-Dame à la Ricardière ».

Quelques années avant, deux ventes,<sup>4</sup> passées à dix jours d'intervalle par Jean-Pierre Tournier, prêtre d'Usson, le 13 août 1764 aux religieuses de Notre-Dame de Chambriat et le 23 août 1764 à Antoine Molière d'Usson, confirment cette appellation et permettent de repérer précisément le lieu : les terrains vendus sont deux parcelles de terre, situées « au tènement de la Chapelle les Usson », faisant partie d'un terrain appelé « lous Tarseyroux », terrain que l'on retrouve sur le plan cadastral sous le nom « Loutarcheron ».

Ces terrains sont dits bordés : « de matin par le chemin de la Ricardière à Notre-Dame de Chambriat, ..., de nuit par le chemin d'Usson à Pontempeyrat, ... »

Le plan cadastral montre que le chemin qui borde ces terrains à l'est n'est autre que celui qu'on nomme aujourd'hui « chemin de Chambriac » et que, venant de la chapelle, il débouche tout juste devant la parcelle « le Regardier »

« Regardier », « Ricardier », « Ricardière » semblent bien désigner le même lieu dont les archives montrent l'existence depuis plus de 600 ans, comme le prouvent les documents suivants :

Ce nom est cité, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans un acte<sup>5</sup> du 30 juin 1707, dans lequel sieur Jean Chataing, marchand d'Usson, pour finir de payer la dot qui a été faite à sa sœur, Jeanne Chataing, lors de son mariage avec sieur Antoine Tournier, marchand d'Usson, lui donne, entre autres :

« quatre cartonnières trois coupes d'une sienne terre appelée « lou Tersserou haut », ....., joignant de matin le chemin de la Recardière à Nostre-Dame, ..., de nuit le chemin du Peygrounu à Nostre-Dame »

---

4 Archives départementales de la Loire : 5 E-VT 1150- 29 Me Sigean notaire à Usson

5 Archives départementales de la Haute-Loire : 5 E 529 –133 Me Cornet notaire à Saint-Pal-en-Chalancon

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, le chemin de la Ricardière se trouve nommé à plusieurs reprises dans des procès verbaux<sup>6</sup> dressés à la demande des « *vénérables religieux de la Chaise-Dieu, seigneurs et prieurs de la Chau* », car « *il est dû auxdits seigneurs plusieurs cens, rentes, droits et devoirs seigneuriaux sur le lieu et tènement d'Usson et ses appartenances* » :

Le 30 octobre 1677, c'est le cas de la terre « les Ouches » qui est dite bordée par « *le chemin d'Usson à Saint-Pal d'orient, ....., le chemin de la Ricardière de nuit et bize* »

Et il y a plus de six siècles, ce toponyme existait déjà :

Dans un acte<sup>7</sup> de fondation d'une prébende dans l'église Saint-Symphorien d'Usson, le 9 juillet 1399, Pierre Chevalier de Viverols, Jean Besson et Marguerite, sa femme, d'Usson, font donation d'un pré appelé « *daux Prais* » qui est bordé sur un côté par le pré appelé « *la Ricardera* ».

Dans ce même document, le chemin allant du cimetière<sup>8</sup> d'Usson à la Ricardière est donné comme limite d'un domaine.

Ainsi, le nom de « Ricardière » a subsisté avec certitude et s'est conservé tel quel de la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle à la veille de la Révolution, et c'est le cadastre qui, en 1824, va le transformer et lui ôter sa signification.

## **Signification du nom**

Elle pourrait être la suivante : la terminaison en « ière » évoque l'idée d'un domaine, peut-être important, qui pourrait tirer son nom du patronyme « Ricard » ou « Richard », patronyme qui est très présent dans les documents concernant Usson, du XIV<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècles :

---

6 Archives départementales de la Haute-Loire : 1 H 227

7 Archives départementales de la Loire : B 2002

8 Il s'agit sans doute de celui de Notre-Dame de Chambriac

La plus ancienne mention connue se trouve dans un testament<sup>9</sup> de 1348 : le testateur fait donation d'une terre, située à Usson, près des « Oches », c'est-à-dire des « Ouches », bordée par la terre de « *Gregori Ricardi* » et par le chemin d'Usson à la chapelle.

En 1373, « *Jacobo Ricardi* » d'Usson est témoin lors du testament<sup>10</sup> d'un prêtre d'Usson.

En 1399, dans l'acte de donation cité précédemment, le pré « *daux Prais* » est dit avoir appartenu à « *Gregori Ricardi* » (qui pourrait être le même que « *Gregori Ricardi* » de 1348, ce qui confirmerait que Ricard et Richard seraient le même patronyme). Toujours dans cet acte, un jardin à Usson est limité d'un côté par celui de « *Jacobi Ricardi alias Perdijon* ».

Plus d'un siècle plus tard, le 8 octobre 1518, est passé le contrat de mariage<sup>11</sup> de *Pierre Ricardier*, fils de *Mathieu Ricardier*, d'Usson, et de Gabrielle Faure, fille de Pierre Faure d'Usson. La dot comporte, entre autres choses, une terre appelée « *do Breuil* », située au territoire d'Usson, bordée à l'ouest par le chemin d'Usson à Saint-Pal et au sud par la terre de Pierre Ricardier, futur époux.

Et enfin, dans un terrier<sup>12</sup> pour demoiselle Louise de Claveson<sup>13</sup> se trouve, datée du 23 mai 1534, la reconnaissance de Vital et Jean Perdighon pour un terrain « *de Chambrial* » reconnu auparavant par feu *Mathieu Riccard*.

Ces documents montrent qu'en effet, une famille Ricard était implantée à Usson dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et y possédait des terrains dans les environs proches du pré « *le Ricardier* ». De plus, en comparant les dates, on s'aperçoit que le nom de famille « *Ricard* » semble avoir été antérieur au nom de lieu « *Ricardière* ». Tout ceci

---

9 Archives départementales de la Loire : B 1862

10 Archives départementales de la Loire : B 1868

11 Archives départementales de la Loire : 5 E 1887 Me Daurelle notaire à Usson

12 Archives de la Diana : 13 F 260

13 Veuve de Louis de la Roue, seigneur d'Usson

conforte l'hypothèse émise précédemment : la Ricardière devait être le domaine de cette famille Ricard<sup>14</sup>.

## Pour conclure

Le nom de ce domaine, cité dès 1399 et qui subsiste, malgré quelques déformations, au moins jusque vers 1906, a ainsi traversé plus de cinq siècles. Par contre, le nom de famille « Ricard » semble s'être perdu, à Usson, dès la fin du XVIème siècle. Mais a-t-il vraiment disparu ou a-t-il été remplacé par son équivalent « Richard » ?<sup>15</sup>

Aujourd'hui, la parcelle « le Regardier » est construite et le souvenir du domaine médiéval de la Ricardière n'existe plus que dans les archives.

Yvette Debard

---

14 D'après A. Dauzat : « *Les noms de famille de France* », Ricard et Richard, noms d'origine germanique, sont formés à partir des mots : « ric » signifiant : roi, riche, et « hard » : dur, fort, Ricard étant une forme plutôt méridionale alors que Richard serait une forme bourguignonne, poitevine, ...

15 Il est curieux de constater que Jacques Richard, seigneur de Pontempeyrat, possédait, au XVIIIème siècle, plusieurs terrains à Usson, très proches du Ricardier . Mais il n'y a sans doute là qu'une coïncidence car cette famille ne semble pas avoir une origine usonnaise.

# Le Prieuré Saint-Symphorien d'Usson

## Les commencements

### Avant-propos

Depuis longtemps on entend parler à Usson:

- du Prieuré Notre-Dame de Chambriat,
- de l'église Saint-Barthélémy, détruite et non localisée,
- de l'église Saint-Symphorien datée de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle.

Mais on trouve:

- mention du Prieuré Saint-Symphorien d'Usson dans les registres de la Chaise-Dieu,
- les deux saints Barthélémy et Symphorien représentés ensemble sur un panneau sculpté de l'église actuelle,
- mention de l'église Saint-Symphorien en 1373 dans un testament.

### Quelques dates:

- 1068-1078 Durand deuxième abbé de La Chaise-Dieu, élu évêque de Clermont en 1078.<sup>1</sup>
- 1075, Grégoire VII condamne l'ingérence des laïcs dans les affaires religieuses et la vie de l'église.
- avant 1078, Guillaume de Baffie donne l'église d' Usson à Durand.

---

1 JM de La Mure *Histoire universelle civile et ecclésiastique du Pays de Forez, (2ème partie L' Astrée sainte)*, Lyon 1674

- 1078-1094 Seguin troisième abbé de la Chaise-Dieu <sup>1</sup>.
- 1080 Grégoire VII prend l'Abbaye de la Chaise-Dieu sous sa protection et lui accorde l'exemption de la juridiction épiscopale <sup>2</sup>.
- 1087 Adhémar, évêque du Puy en Velay, donne à Seguin abbé de la Chaise-Dieu l'église d'Usson avec ses dépendances *de laquelle église Guillaume de Baffie qui en était seigneur en avait déjà fait donation à Durand* <sup>3</sup>.
- 1096 Guillaume de Baffie, évêque de Clermont, donne au monastère de Sauxillanges l'église qu'il fait construire à Viverols avec deux manses et le marché qui se tenait dans son château d'Usson et qu'il a transféré à Viverols <sup>4</sup>.
- 1096 Guillaume de Baffie, évêque de Clermont, donne l'église de Beauzac à Adhémar, évêque du Puy.
- 1102 ou 1103 Guillaume de Baffie meurt pendant la 1<sup>ère</sup> croisade.
- 1123 Le Concile de Latran interdit aux moines l'exercice du ministère paroissial.
- 1250 Guillaume d'Usson à la 7<sup>ème</sup> croisade <sup>5</sup>.
- 1267 Rattachement du Prieuré de Saillant à celui de la Chaulme <sup>6</sup>.
- 1306 Confirmation par Aymoin, abbé de la Chaise-Dieu, de l'union du Prieuré d'Usson à celui de La Chaulme <sup>7</sup>.
- 1380 Armand de Polignac incendie le mobilier de l'église d'Usson<sup>8</sup>.
- 1382 Le Prieuré de La Chaulme est uni à la messe conventuelle.

## **Que savons-nous sur l'église d'Usson avant 1300 ?**

Les paroisses les plus étendues comptent parmi les plus anciennes et les limites paroissiales naturelles sont gages d'ancienneté. La

---

1 JM de La Mure op. cit.

2 JM de La Mure op. Cit.

3 AD 43, 1H1 et 1H2

4 Cartulaire de Sauxillanges n° 958

5 A. Vachez *Les familles chevaleresques du Lyonnais, Forez et Beaujolais aux croisades, 1875*

6 AD 43, 1H2

7 AD 43, 1H226

8 AN, X<sup>2a</sup>9, f° 199 et Jacques Monicat, *Les grandes Compagnies en Velay (1358-1392), 1928*



perception de la dîme rendue en principe obligatoire par le Capitulaire de Herstal en 779 contribua à fixer et stabiliser les limites paroissiales devenues limites fiscales .Créer de nouvelles paroisses, c' était diminuer les revenus des anciennes <sup>1</sup>.

L'église d' Usson existait en 1077. Elle appartenait aux Baffie. Aux X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles, on considérait comme propriétaire de l'église son saint patron. Mais en réalité, toute église de vicus ou de villa avait un maître et la grande majorité des seigneurs de paroisse étaient des laïques. Le prêtre devait alors jurer fidélité comme un vassal, surtout s'il était choisi parmi les serfs. La dot de l'église en bien-fonds, devait être au moins d'un manse (Viverols fut doté de deux). Le dominium des églises se justifiait par le droit du fondateur. Si l'église était ancienne, le seigneur passait pour l'ayant-cause du fondateur <sup>2</sup>.

Ainsi, l' église d'Usson dont on ignore le patron est donnée par un seigneur laïque, comme tant d'autres à cette époque l'étaient pour le salut de l' âme ou avant de traverser la mer, au monastère de la Chaise-Dieu. L' évêque accepte cette donation si elle passe par son intermédiaire. Etait reconnu à l'évêque diocésain le dominium de toute paroisse qui n'avait pas de seigneur particulier. On retrouve ce cas à Moingt en 1096 quand le comte de Forez, partant à la croisade, donne l'église Saint-Julien d' Antioche à l' archevêque de Lyon qui la transporte aussitôt au monastère de la Chaise-Dieu. La noblesse préférait remettre les églises aux lieux religieux où se faisait mieux le service divin <sup>3</sup>. Certains monastères faisaient desservir les paroisses possédées par des moines qui avaient reçu la prêtrise. Ils devaient toutefois se rendre au synode et rester soumis à la visite de l'évêque, ce que contesteront toujours les abbés de la Chaise-Dieu, mettant en avant l' exemption accordée par le pape en 1080.

Les grands registres de la série H aux Archives Départementales de la

---

1 Michel Boy, *L' histoire religieuse de l' arrondissement d' Ambert et de ses abords*, HS n° 35, Chroniques Historiques du Livradois-Forez, 2000

2 Emile Amann et Auguste Dumas, *L' église au pouvoir des laïques (888-1057)*, Histoire de l' Eglise, tome 7, de Fliche et Martin, Paris, 1940

3 JM de La Mure, op.cit., n° 23

Eglise Saint-Barthélémy	Eglise Saint-Symphorien
-1321 B1853 Luminaire S Barth.	
-1340 (La Diana) Eglise S Barth. Chapelle Ste Marie d' Usson	
-1347 B1862 Cimetière Egl S Barth. Luminaire S Barth. Luminaire de l'autre église	
-1362	B1867 Les deux églises d' Usson
-1366	B1869 Luminaire des églises d' Usson
-1372 B1869 Messe S Barth.	-1373 B1868 Cimetière Egl S Symph. Roue et chandelle grande église et chapelle Ste Marie d' Usson Luminaire des églises d' Usson
-1379 (AD69) Testament d' Armand de La Roue Luminaire de l' église des Saints Barthélémy et Symphorien d' Usson Chapelle Ste Marie d' Usson	
-1385 B1873 Cimetière S Barth.	-1399 B 2002 Eglise S Symphorien

**Tableau comparatif au XIV<sup>ème</sup> siècle**

Haute-Loire donnent l'intitulé des actes mais pas leur contenu détaillé. Nous ne connaissons pas la liste des dépendances dont il est fait mention en 1087. C'est dommage car, quand le seigneur Artaud d'Argental donne l'église de Saint-Sauveur-en-Rue à Saint-Robert pour y établir un prieuré, le détail est très intéressant puisqu'il mentionne, en plus des dépendances, ce qui est donné pour la construction <sup>1</sup>.

## Les églises d'Usson au XIV<sup>ème</sup> siècle

L'inventaire des testaments de la série B <sup>2</sup> et d'autres sources <sup>3</sup> nous renseignent sur les églises d'Usson au XIV<sup>ème</sup> siècle (tableau comparatif page de gauche). Dans un même acte, Saint-Barthélémy et Saint-Symphorien ne sont nommés ensemble qu'une fois et pour une seule église (Testament d'Armand de La Roue, seigneur d'Usson). C'est une découverte. Usson n'aurait alors compté que deux églises, l'église paroissiale et Sainte-Marie. Cette dernière est appelée chapelle quand elle est citée seule, église avec un autre édifice. Chapelle, qui vient de capella, petite chape, en souvenir du manteau de Saint-Martin, est une appellation tardive qui désigne le plus souvent une succursale, une église dépendant d'une autre, qui peut avoir son cimetière mais est dépourvue de fonts baptismaux. C'est le cas de Sainte-Marie. Les deux moines, qui s'y retirèrent sans doute après l'interdit d'exercer pour faire prospérer leur bénéfice, le prieur devenant simple régisseur, avaient obtenu la liberté de sépulture. La noblesse recherchait la proximité des prières des moines pour ses défunts, ainsi des La Roue à La Chaulme et des Baffie à Chaumont. L'autre église est « majeure » : c'est la seule où on baptise.

En 1347, Barthélémy de Dagneç, cleric juré de la cour de Forez veut

---

1 JM de La Mure, op. Cit., n° 22

2 Auguste Chaverondier, *Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790*, tome 2, Saint-Etienne, 1888.

3 Archives de La Diana et Condamine et Langlois, *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, 1885.

AD 69, Série E, fonds de Saint-Priest, n° 476 et Françoise Barry, *Aurec et la Maison de La Roue*, 1964.

se faire inhumer dans le cimetière de l'église Saint-Barthélémy et il lègue au *luminarie Sancti Bartholomei majoris ecclesie d' Uczon et luminarie alterius ecclesie*<sup>1</sup>, au luminaire de l'église Saint-Barthélémy, la plus grande des deux églises d'Usson, et au luminaire de l'autre église. Pas de mention de Sainte-Marie par la suite. Major est le comparatif de magnus, grand, et il y a bien comparaison de deux églises dans la même phrase. Saint-Barthélémy est plus grande que l'autre qui est la chapelle Sainte-Marie. Maximus aurait été employé s'il y avait eu plus de deux églises.

En 1373, son fils veut se faire inhumer dans le cimetière Saint-Symphorien et il lègue pour les *rotis et candelis ecclesie magne d' Ussom et eciam capelle Beate Marie d' Ussom*<sup>2</sup>, les roues et chandelles de la grande église d'Usson et de la chapelle Sainte-Marie. L'adjectif magnus est employé et non major. Il n'y a plus de comparaison. Il y a une grande église et une chapelle (petite église) dans la même phrase. Plus loin, il lègue aussi aux *luminaribus ecclesiarum d' Ussom*, aux luminaires des églises d'Usson. On retrouve le terme générique d'église, raccourci pratique, comme en 1362 et 1366.

## Deux patrons pour une seule église?

Le village d'Usson est antérieur à l'église puisqu'il n'en porte pas le nom. Une relique apportée dans un village ou le simple passage de reliques lors d'une translation en changeait souvent le nom et le nouveau nom a traversé les siècles. Ainsi Occiacum est devenu Saint-Rambert. Les pèlerins jouèrent aussi leur rôle dans cette diffusion des noms de saints<sup>3</sup>.

Au III<sup>ème</sup> siècle, Saint-Symphorien, évêque d'Autun, est martyrisé. Son culte est attesté dans les écrits de Grégoire de Tours.

---

1 A. Chaverondier, op.cit., B1862 p 127.

2 A. Chaverondier, op.cit., B1868 p 143.

3 Emile Mâle, *La fin du paganisme en Gaule et les plus anciennes basiliques chrétiennes*, Flammarion, 1961.

Au V<sup>ème</sup> siècle, les évêques sont dits successeurs des apôtres. A l'époque carolingienne, beaucoup de clercs croyaient à l'apostolicité des églises de Gaule et l'idée se généralisa <sup>1</sup>. Barthélémy était un des douze disciples du Christ.

La première mention du patronage de Saint-Barthélémy (1321) est antérieure à celle de Saint-Symphorien (1373). Y a-t-il toujours eu deux patrons simultanément, ce qui est fréquent dans certains cas, Pierre et Paul, Cosme et Damien par exemples, ou deux dédicaces successives?

Le choix d'un patron ne peut être isolé d'une forme de piété et date une époque. La précocité de certains cultes, martyrs gaulois comme Saint-Symphorien d'Autun et Saint-Caprais d'Agen (église de Craponne) marquent profondément la piété des temps mérovingiens. Saint-Symphorien d'Autun est un titre ancien. Un titre de paroisse peut passer pour fort ancien mais il peut s'expliquer par le renouveau des cultes suggéré aux X-XI<sup>èmes</sup> siècles sous l'influence des moines <sup>2</sup>.

Le culte de Saint-Barthélémy n'a été populaire qu'avec les croisades. Guillaume de Baffie est parti avec la deuxième armée de la première croisade qui avait été prêchée à Clermont en 1095. Il est mort à Nicosie. Il avait donné l'église d'Usson plus de vingt ans avant la première croisade mais les pèlerinages antérieurs existaient et on a assisté au XI<sup>ème</sup> siècle à un renouveau de l'intérêt pour la Vierge et les Apôtres dont Saint-Barthélémy. Guillaume d'Usson lui a participé à la septième croisade. Une charte nous apprend qu'il était présent à Acre en 1250 où il emprunta de l'argent à deux marchands génois <sup>3</sup>. Les plus puissants de ces cultes nouveaux se sont parfois substitués aux titres anciens bien que le titre soit en principe donné à l'église pour l'éternité <sup>4</sup>. Les substitutions peuvent avoir été difficiles car il dut y avoir des résistances, ce qui expliquerait les variations, les hésitations entre deux patrons dans les testaments.

---

1 E. Amann et A. Dumas, op.cit.

2 M. Boy, op.cit.

3 A. Vachez, op.cit.

4 M. Boy, op.cit.

On notera que souvent les prieurés possédaient leur titre propre, distinct éventuellement de celui de l'église paroissiale. C'était le cas à Doranges où l'église était dédiée à Saint-Julien et le prieuré à Saint-Barthélémy et à Viverols, où l'église était à la Vierge et le prieuré à Sainte-Madeleine <sup>1</sup>. Ce pourrait être le cas à Usson, l'église à Saint-Barthélémy et le prieuré à Saint-Symphorien (notre titre). On serait alors dans des cas inverses: cultes nouveaux liés aux croisades pour Doranges et Viverols, renouveau d'un culte ancien pour Usson. La donation ou plutôt restitution de l'église aurait constitué aux yeux des moines un nouveau départ. Le titre qui semblerait le plus ancien ne serait que le second.

La grande popularité d'un saint à une époque déterminée a fait donner son nom à une église et ce nom était aussi donné comme nom de baptême. Ensuite, au déclin de la popularité du saint, son nom continuait à être porté comme nom de baptême en vertu des traditions familiales. Antoine Vallet <sup>2</sup> qui a étudié les noms de personnes du Forez relève, pour les noms chrétiens anciens, 130 attributions pour 10 noms de 1200 à 1250. Bartholomeus est présent trois fois dans une liste où dominent Johannes, Petrus et Stephanus. De 1250 à 1300, avec 2002 attributions pour 46 noms chrétiens anciens, Bartholomeus est relevé 103 fois, ordre de grandeur de Matheus, Andreas et Thomas mais toujours loin derrière les trois mêmes. De 1300 à 1400, avec 14534 attributions pour 98 noms, Bartholomeus est présent 700 fois. Pas de trace de Symphorianus.

Barthélémy était un prénom porté à Usson au XIV<sup>ème</sup> siècle, en attestent les testaments de Barthélémy de Dagnec père et fils. A cette époque, le prénom du fils est souvent celui du père mais le nom du parrain deviendra ensuite la règle. Un toponyme, comme Dagnec, était généralement le deuxième terme. Un prieur d'Usson s'appelait Bartholomeus au XIII<sup>ème</sup> siècle mais il n'était peut-être pas du lieu.

---

1 M. Boy, op.cit.

2 Antoine Vallet, *Les noms de personnes du Forez et confins au XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, 1961.

La proximité des fêtes de Saint-Barthélémy et Saint-Symphorien est à noter. Ces fêtes baladoires étaient soumises à des règles, comme les foires et marchés. Elles duraient un jour ou deux mais pouvaient être prolongées par décision seigneuriale. On peut imaginer une fête initiale le jour de la Saint-Barthélémy, le 24 août, qui aurait ensuite commencé à la Saint-Symphorien, le 22 août, pour durer plus longtemps. L' église de Vertolaye, petite paroisse monastique, est dédiée aux saints Julien et Pélage. M. Boy pense qu' ils sont réunis sans doute parce que leur fête tombe le même jour.

On peut ajouter les recherches faites par Nissen, cité par Mâle <sup>1</sup>, qui affirmait que les églises, il en étudia 211, étaient orientées sur le point du ciel où se levait le soleil le jour de la fête du saint auquel l' église était consacrée. Mâle est critique et ajoute qu' il est arrivé plus d'une fois que le titulaire d'une église change et que les dates des fêtes des saints et des martyrs varient parfois suivant les calendriers. Mais dans le cas d' Usson, la proximité des dates ne nuirait pas à l'orientation de l' église.

### **Une autre piste**

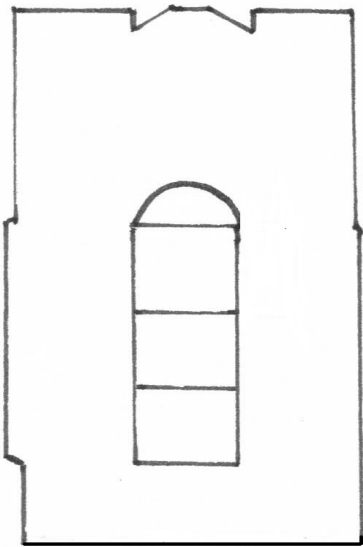
L' église avant 1077, sans patron connu, est très difficilement accessible. Humble édifice construit en bois et en torchis, couvert de tuiles, ou déjà bâtiment de pierre (on commençait même à fortifier des églises pour servir de refuge) mais seules des fouilles et une analyse des mortiers des parties les plus anciennes encore en place pourraient nous le dire, elle n' était pas seulement un sanctuaire religieux. S' y tenaient les plaids, s' y rédigeaient les actes, les échanges, les ventes <sup>2</sup>. Les plus importantes des églises rurales étaient établies dans les vici et c' est à cette époque que les vici se transformèrent en castra. Un castrum est attesté à Usson dans la deuxième moitié du X<sup>ème</sup> siècle<sup>3</sup> et c' est l' un des plus anciens de la région.

---

1 E. Mâle, op.cit.

2 E. Amann et A. Dumas, op.cit.

3 Cartulaire de Chamalières, 100



Contour de l' église  
actuelle

Sanctuaire

Choeur sous clocher

Nef de deux travées

Plan 1



Photo 1



Comment se présentait-elle en 1321, première mention de l'église Saint-Barthélémy ? Un sanctuaire en coquille à l' est, un choeur sous le clocher et une nef de deux travées (plan 1). Y avait-il déjà des bas-côtés? Probablement pas. La plupart des églises du Livradois et du Forez en étaient dépourvues. C'était une église romane: les parties orientales voûtées et la nef charpentée furent un compromis durable <sup>1</sup>. L'abside semi-circulaire, en cul de four, était de petite dimension et pouvait avancer de quelques pas dans le choeur. Celui-ci, comme souvent sous le clocher, était voûté d'arcs de décharge plein cintre qui sont toujours visibles aujourd'hui au dessus des arcs brisés <sup>2</sup> (photo 1 ). La nef rectangulaire de dix mètres sur six était couverte en charpente et lambrissée.

Comment se présentait-elle en 1373? Revenons au testament de Barthélémy de Dagnec fils, première mention, à notre connaissance, de l'église Saint-Symphorien.

Quelques années avant cette date, Albert d' Usson a fait construire une chapelle extra-tecta, voûtée, dédiée à Saint-Symphorien. On y accède par l' arc du choeur du côté droit du maître-autel (chapelle 1 plan 2). Albert d' Usson était le fils de Billaud et le frère d' Alix. Il aida Armand de la Roue, son beau-frère, dans sa guerre contre Polignac. C' était un moine de la Chaise-Dieu. Il fut successivement prieur de Solignac, de Saint-Trivier en Dombes et de Savigneux. Il vivait encore en 1380, témoin au mariage de sa nièce Maragde de la Roue avec Guichard Durgel, seigneur de Saint-Priest <sup>3</sup>.

N' est-ce pas suite à cet agrandissement que le nom du saint patron change ou qu' on associe Saint Symphorien à Saint Barthélémy comme le fait Armand de la Roue dans son testament en 1379, reconnaissant l' oeuvre de son beau-frère? L' église est devenue la grande église et elle va s' agrandir encore. On serait bien alors dans le cas du renouveau d' un culte ancien sous l'influence d' un moine.

En 1373, dans son testament, Barthélémy de Dagnec, donne et lègue *ad construendam unam capellam in honore beate Marie Virginis, in*

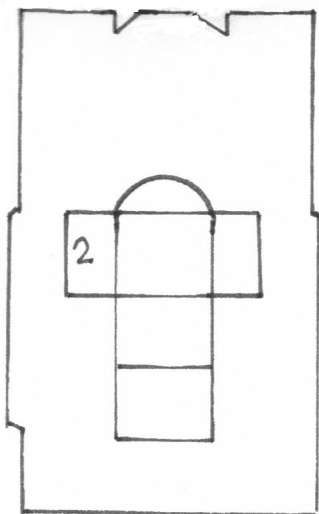
---

1 Eliane Vergnolle, *L' art roman en France*, Flammarion, 1994.

2 *Patrimoine roman de la Loire*, LIGER, 1986.

3 F. Barry, op.cit.

*loco ubi cantantur publice epistole, talem qualem dominus Albertus d' Usson fecit ab alia parte magni altaris*, pour la construction d'une chapelle dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie, du côté de l' Epître, (chapelle 2 plan 2) comme celle qu' Albert d' Usson avait faite de l' autre côté du grand autel. Pour le fonctionnement de cette chapelle, il fonde une prébende et donne son bréviaire et un missel. Aujourd'hui, le lavabo est toujours visible dans le troisième pilier gauche (photo 2 ).



Plan 2

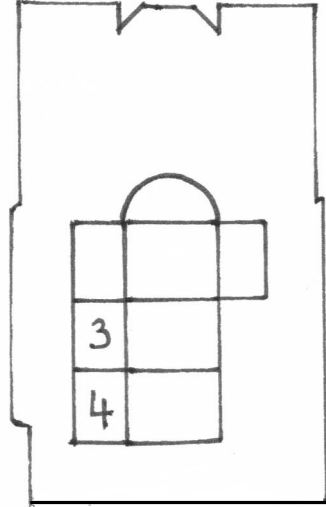


Photo 2

On peut penser que c'est à cette suite que la famille La Roue et la famille Boeuf fondèrent leurs chapelles respectives, du côté gauche de la nef. Ces deux familles étaient très liées. Ponchon Boeuf ou Bovis, seigneur du Crozet près de Sauvessanges, avait lui aussi aidé Armand de La Roue dans sa guerre pour l' héritage des Solignac. Il était le bras droit du seigneur de Saint-Anthème, son bailli et sera son exécuteur testamentaire. Dans son testament, Armand lui lègue à vie l' office de baile ou de châtelain de toute sa terre de la Roue et défend à ses héritiers d' exiger quoi que ce soit de ce vassal aimé ou des siens en dehors de la foi et hommage . Ce seigneur du Crozet est aussi mentionné dans le testament de Barthélémy de Dagneç.



Photo 3



Plan 3

La première chapelle à gauche (chapelle 4 - plan 3) était aux armes des Boeuf. Son blason est sur la clé de l' arc (photo 3). La deuxième chapelle à gauche (chapelle 3 - plan 3) est aux armes des La Roue, fascé d' or et d' azur de six pièces. Le blason était sans doute peint (photo 4 au dos). Un lavabo est également évidé dans le deuxième pilier gauche (photo 5). Ces lavabos servaient aux ablutions et à poser les burettes.

La première mention de la chapelle des La Roue que nous connaissons est de 1473<sup>1</sup> ? Gabriel de La Roue, fils cadet de Claude et de ce fait seigneur d' Usson en apanage, petit fils d' Armand II, y fonde une prébende de Sainte-Croix (même patronage que celui de la chapelle familiale de Montpeloux). La construction de cette chapelle dans l' église d' Usson est probablement antérieure à cette première mention. En 1715, la prébende de La Roue existe toujours: Pierre Paulze, curé d' Usson, en est pourvu<sup>2</sup>.

1 Abbé Langlois (papiers à La Diana) cité dans *Le fil de l' Ance*.

2 Archives de La Diana 13F Fonds de Saint-Rambert n°289.

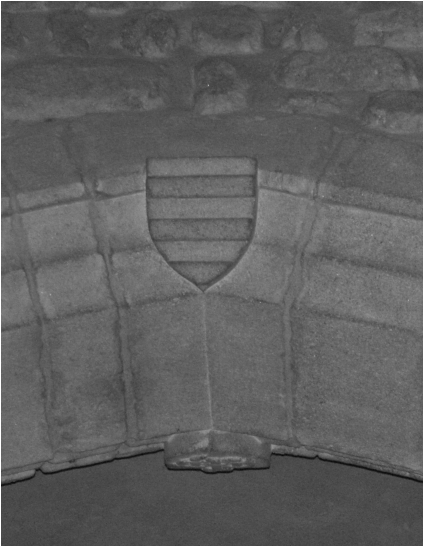


Photo 4



Photo 5

A l' époque gothique, on vit se multiplier les chapelles privées, greffées tout autour des églises, tandis que des absides jugées obscures ou exiguës étaient reconstruites et que beaucoup de nefs, jusque là charpentées, étaient dotées d' un voûtement d' ogives<sup>1</sup>.

Nous mettrons à la suite la construction des deux chapelles du côté droit bien que les mentions données soient plus tardives (plan 4). Elles pouvaient être l' oeuvre de notables locaux, grands marchands ou titulaires d' offices. Avec la disparition rapide des petits prieurés devenus de simples bénéfices, ce sont les bourgeois qui gèrent les églises à travers les fabriques ou luminaires.

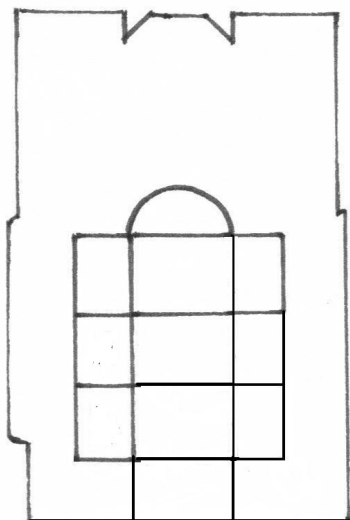
Rappelons que les bas-côtés pouvaient préexister mais leur percement vers 1800 réduit cette hypothèse: dans les très vieilles églises voûtées, des bas-côtés très étroits servaient à contrebuter la voûte.

---

1 E. Vergnolle op. Cit.

On a donc avant 1400 une église avec un maître-autel consacré à Dieu, un autel au haut de la nef à droite dédié au patron de l'église, (Saint-Symphorien pour Usson), et un autel au haut de la nef à gauche dédié à la Vierge. C'est toujours le cas aujourd'hui dans une église considérablement remaniée et c'est celui de la quasi-totalité des églises.

Le porche (plan 4), détruit vers 1800 lors de l'alignement du portail sur le côté ouest du nouveau clocher, existait-il déjà? C'est très probable. Ces porches datent du Moyen-Age (photo 6). Ils servaient d'abri et de lieu de proclamations. Sur le fronton de celui d'Usson se trouvait l'inscription mentionnant la « Porte du Ciel »<sup>1</sup> ce qui plaide doublement pour sa construction moyenâgeuse. Ce symbolisme dont l'importance se révélait dans de multiples inscriptions trouvera ensuite avec les portails historiés des formes d'expression inédites<sup>2</sup>.



Plan 4 avec porche P



Photo 6  
Porche de l'église (XIV<sup>e</sup>s)  
St-Barthélémy de Gumières

1 Voir Les carnets d'Usson n° 2 : Une autre façon de voir Usson.

2 Eliane Vergnolle op cit.



Photo 7 Les saints patrons de l' église d' Usson

## **Le panneau sculpté**

Ce panneau proviendrait de la chaire tout comme les quatre autres, plus habituels, représentant les évangélistes. On y voit (photo 7), sous les palmes de leur martyr, Saint-Symphorien sur les flammes et Saint-Barthélémy tenant à la main le couteau de son supplice. Ce très beau panneau, bûché à la Révolution (les têtes des saints ont été coupées à la hache) est daté Louis XV par M. Louis Bernard dans son pré-inventaire. Saint-Symphorien, évêque d' Autun est un martyr des premiers temps du christianisme en Gaule. Saint-Barthélémy apôtre devint le patron des bouchers et des tanneurs.

Les deux palmes de martyr se voyaient autrefois, petit motif répété, dans la décoration de l' ancienne table de communion et se voient encore sur l'imposte en fer forgé, au dessus du grand portail de l' église.

En 1682, lors de la collation de la cure d' Usson par l' abbaye de La Chaise-Dieu, le nom de l' église est donné Saint-Laurent et Saint-Barthélémy<sup>1</sup>. Saint-Laurent est une erreur mais le fait qu' il y ait deux saints patrons est confirmé.

## En conclusion

L'église qui était dédiée à Saint-Barthélémy devint le prieuré Saint-Symphorien. La construction de la chapelle Saint-Symphorien du côté de l' Evangile, place habituelle de l' autel du titulaire de l' église a fait associer les deux saints puis changer le nom de l' église. Il y eut ensuite quelques hésitations dans le nom de l' église et du cimetière.

Notre église qui était à l'intérieur du vaste castrum du XI<sup>ème</sup> siècle, hérité de la ville antique, se trouva à l' extérieur du bourg fortifié au XIV ou XV<sup>ème</sup> siècle pour se protéger des Grandes Compagnies.

Joël Soudy

---

1 1H227 (35)

Première de couverture:Le bourg d' Usson en 1824  
Archives départementales de la Loire cote:1682VT27

Association Trait d'Union 42550 Usson en Forez  
Composition / Direction de la publication: J.Soudy  
Impression: Maxi Folio 43500 Craponne / Arzon  
Année 2007 N°3 / 2 €  
Dépôt légal: juillet 2007  
ISSN : 1778-0519



